



MAIRIE DE NANTERRE

Direction de l'Habitat et de
l'Aménagement
Service Urbanisme Opérationnel
et Réglementaire

ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté portant attribution des numéros de voirie sur les parcelles CK 178 et CK 179

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-28, et R. 2512-6 à R. 2512-14 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à la numérotation des deux parcelles numérotées CK 178 et CK 179 suite à la division de la parcelle initialement cadastrée section CK numéro 165.

ARRETE

Article 1 : Conformément au plan joint :

- La parcelle CK 178 : 6 bis rue Jules Gautier,
- La parcelle CK 179 : 6 ter rue Jules Gautier,

Article 2 : La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la mairie, et toutes les autorités administratives compétentes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 07 DEC 2023

Le Maire de Nanterre



Raphaël ADAM